

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Commission Administrative du 16 Décembre 2025

1. LE CONTEXTE

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape importante de la procédure budgétaire des collectivités, il permet d'informer sur la situation économique et financière.

Au 1^{er} janvier 2026, un chiffre de population en dessous du seuil des 5 000 habitants, fixé par l'INSEE, remet toujours en cause l'évolution de nos dotations de l'Etat et l'éligibilité à certaines d'entre elles.

L'élaboration du budget 2026 et des orientations budgétaires doit tenir compte de la situation particulière de la commune de Saint Nicolas.

Elle s'effectue dans un contexte incertain qui se traduit par une augmentation de l'inflation et par l'incertitude d'un budget 2026 encore non voté.

En 2025, l'inflation en France atteint 4.2% et se poursuit en 2026. La commune s'adapte afin de limiter cette hausse.

Celle-ci génère un risque inflationniste qui se répercute déjà sur la population comme sur les collectivités locales et perdurera pendant de longs mois.

Dans ce contexte, la commune continue de poursuivre une politique active dans le domaine social notamment par le biais de la signature du contrat de ville concerné en parti par ce volet, mais aussi par son soutien aux associations caritatives de Saint Nicolas.

La stratégie financière affichée depuis 2014 est de faire face à la baisse des dotations d'Etat tout en préservant le maintien de la qualité des services publics dans les meilleures conditions.

C'est dans ce contexte que le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Nicolas-lez-Arras prépare le budget 2026.

2. LE BILAN DES ACTIVITES

Le Centre Communal d'Action Sociale a su, au regard du contexte économique et social, mettre en œuvre des actions envers un public souvent isolé, fragilisé et exposé à une insécurité économique et sociale.

Par ailleurs, il se mobilise face aux difficultés sociales accrues et participe au maintien et au renforcement de la cohésion sociale sur le territoire de la ville et en particulier dans le quartier Saint Nicolas Chanteclair.

A. LES AIDES FINANCIERES DES ORGANISMES EXTERIEURS

➤ Le « Fonds de Solidarité Eau » en partenariat avec la CUA et la Société des Eaux du Grand Arras. Le CCAS a la possibilité d'aider les personnes en grande difficulté en prenant en charge, sous la forme d'un chèque eau, une partie de leur facture.

Au 31/10/2025 ➔ 20 dossiers ont été instruits pour un montant de 6710 €
(en 2024, 17 dossiers pour un montant 8 680€)

➤ La carte de bus pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi est payante, 30 € pour l'année. Les ressources du foyer doivent être inférieures à 80% du SMIC brut.
➔ **38 attestations** ont été délivrées au 31 Octobre 2025.

B. LES AIDES FACULTATIVES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

➤ La Commission Administrative accorde des secours, versés directement aux organismes, sous forme notamment de prise en charge de factures d'énergie, d'impayés cantine, garderie, d'assurance.

Au 31/10/2025,

○ Les secours accordés aux mediolanais s'élèvent à 4 046 €

➤ Le Centre Communal travaille également en partenariat avec l'Association « les 4S », ce qui lui permet de faire bénéficier de colis alimentaires mensuels ou de manière exceptionnelle les familles en difficulté. **350 personnes ont bénéficié de ce soutien en 2025.** La participation demandée à l'association pour l'adhésion à la Banque Alimentaire du Pas de Calais s'élève à 17 € par an et par personne pour 2025 Il en sera de même pour 2026

Par ailleurs le CCAS s'appuie également sur les Restos du Cœur qui agissent sur le quartier. Une activité importante dans le soutien alimentaire des familles.

➤ Les aînés inscrits dans le plan canicule ainsi que les personnes vulnérables bénéficient d'une attention particulière. Les élus référents contactent les personnes pour s'assurer de leur bien-être et leur prodiguer des conseils pour améliorer leur quotidien.

En 2025 ➔ **102 personnes** ont souhaité leur inscription sur le registre.

- La conseillère en économie sociale et familiale rencontre des usagers qui sollicitent de l'aide. Ces entretiens concernent principalement des démarches administratives très diverses parfois des dossiers très complexe, mais aussi un besoin d'être écouté, rassuré.
 - **Au 31 Octobre 2025 215 entretiens individuels** (156 au bureau et 59 visites à domicile)

Une autre des missions de la CESF est l'accompagnement des personnes les plus isolées de la commune « les invisibles ».

C. L'AIDE SOCIALE LEGALE

- Le Centre Communal d'Action Sociale participe à l'instruction des dossiers de Frais de placement, d'Aide-ménagère, d'Allocation de solidarité aux personnes âgées, d'Obligation Alimentaire et de RSA.

Au 31/10/2025 ➔ **36 dossiers** ont été constitués

- Le Revenu de Solidarité Active complète les ressources du foyer pour les porter à un niveau de ressources garanti.

Dans la continuité du repérage des personnes les plus isolées, le CCAS est le référent RSA des bénéficiaires les plus éloignés du monde du travail. Suite à la réforme, la convention avec le département va passer de 65 suivis à 35.

Au 31/10/2025 ➔ **202 Accompagnements.**

D. LE LOGEMENT

- Dans le cadre du plan quinquennal du « logement d'abord », le CCAS de Saint Nicolas lez Arras est partenaire dans la mise en place de la plateforme d'accompagnement. Cette plateforme est un lieu de coordination territoriale visant à minimiser les risques de rupture dans le parcours.

- Dispositif d'enregistrement des demandes de logement locatif social et d'attribution du Numéro Unique Départemental. Les agents du Centre Communal d'Action Sociale sont impliqués dans ce dispositif, ce qui permet de proposer aux administrés un service public de proximité complet, de l'enregistrement à l'offre de logement.

Au 31/10/2025. ➔ **18 demandes enregistrées**
➔ **33 modifications/renouvellements du dossier**

- En étroite collaboration avec les bailleurs sociaux de la commune, le C.C.A.S. est très impliqué dans le suivi des demandes de logements, de mutations, le respect du parcours résidentiel.
- En partenariat avec la Communauté Urbaine d'Arras, le CCAS s'investit dans le dispositif de la lutte contre le logement insalubre et l'incurie.

E. LE PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE

Fort de son succès, le Projet de Réussite Educative est renouvelé.

Il est porté et déposé par le Centre Communal d'Action Sociale et a obtenu l'agrément de l'Etat, partenaire financeur.

Dans ce projet visant à accompagner des enfants repérés en situation de fragilité, divers partenariats se mettent en place dans des domaines variés : éducatif, social, santé, culturel et sportif avec l'élaboration de conventions précisant les modalités de mise en œuvre avec les différents prestataires.

Les priorités du projet visent à donner confiance à l'enfant et à sa famille, à valoriser les compétences de l'enfant, à améliorer ses conditions de vie, et à élaborer des parcours éducatifs pensés dans la durée en collaboration avec les parents et un collectif de professionnels sociaux et éducatifs.

Plus de 70% des difficultés rencontrées auprès des enfants et adolescents inscrits dans le P.R.E. ont pour origine une problématique éducative, comportementale, sociale et environnementale : l'accent est donc conservé sur le soutien aux fonctions parentales.

Au 31 Octobre 2025 ➔ 106 jeunes accompagnés (85 accompagnements actifs, 11 veilles, 10 sorties)

Les actions du P.R.E. ont concerné principalement l'accès aux soins, les activités éducatives et culturelles, l'accompagnement éducatif, le soutien à la fonction parentale ainsi que l'accès aux numériques.

Il est demandé aux différents P.R.E. de faire appel au droit commun et d'assurer un travail en transversalité afin de limiter les dépenses dans ce domaine.

A noter, qu'un partenariat est effectué avec les 3 PRE de l'Arrageois qui travaillent en étroite collaboration.

En 2025 le budget prévisionnel était de 136 402 € dont 83 864 € de subvention de l'Etat.

Pour 2026 le budget prévisionnel affiché sera de 136 602 € dont 83 864 € (soit 61,48%) de subvention de l'Etat.

3. ASPECT FINANCIER

FONCTIONNEMENT :

Il sera demandé en 2026 à la Commune de Saint Nicolas une subvention de 260 000 €, qui pourra être amendée au cours de l'année suivant les besoins, pour assurer le fonctionnement du CCAS. Les politiques de solidarité du CCAS qui se poursuivront sans faille au profit des habitants en situation précaire.

INVESTISSEMENT :

En 2025, le CCAS a investi dans 1 Logiciels PRE, du Matériel Ergonomique, 1 Imprimante, 3 Tablettes, 1 serveur et des licences, 1 armoire et des Gourdes.

Le montant de l'investissement s'élève à 13 625.27€

En 2026, les investissements à prévoir sont du Matériel Ergonomique, une armoire et une Télévision pour l'accueil du CCAS.

CONCLUSION

Outre l'aide financière de l'Etat dans le cadre du Projet de Réussite Educative, toutes les activités sont essentiellement soutenues par le budget communal par le biais d'une subvention: le projet de budget 2026 ne dérogera pas à la règle.

Compte tenu du contexte économique et social difficile ayant pour conséquence la dégradation du niveau de vie de nombreuses familles, le Centre Communal d'Action Sociale doit poursuivre son effort avec le partenariat institutionnel et associatif tant sur l'aide aux familles que sur le dispositif particulier du P.R.E.

Le CCAS continuera de prendre en 2026, toutes les mesures nécessaires afin de répondre aux besoins des habitants suite à la conjoncture économique.